



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 24 Juillet 2020

Le vendredi 24 Juillet 2020, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 21/07/2020, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia, CAPLAIN Jessica, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie.
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, RICARD Rémi, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique.

Absents : Monsieur DETRE François-Xavier donne pouvoir à Monsieur SMERDA Stéphane.
Madame LECOCQ Catherine donne pouvoir à Mme CAPON Martine.

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 10 Juillet à 20h00.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
Transfert de compétence eaux pluviales.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 10/07/2020 :	2
Nomination d'un secrétaire de séance :	2
1. Délibération Indemnités de fonction des élus :	2
2. Délibération sur la composition des commissions municipales :	3
3. Délibération élection Commission d'appel d'offres :	3
4. Délibération concernant le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S (Centre communal d'Actions Sociale) :	4
5. Délibération élection des membres du C.C.A.S (Centre communal d'Actions Sociale) :	4
6. Délibération élection commission Urbanisme, Travaux, Environnement et sécurité :	5
7. Délibération élection commission Finances :	6
8. Délibération élection commission Fêtes et cérémonies + associations :	6
9. Délibération élection commission des jeunes :	7
10. Délibération élection commission Affaires scolaires, accueil périscolaire et cantine :	7
11. Délibération élection commission Informations et communication :	8
12. Délibération élection commission du personnel :	8
13. Transfert eaux pluviales Rue Charles Gaffet :	9
14. Questions diverses :	9



Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 10/07/2020 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Proposition de Mme Isabelle NOIRET comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

1. Délibération Indemnités de fonction des élus :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (60 000€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123.20 et suivants, les indemnités varient selon l'importance de la population.

Sachant que les indemnités sont calculées sur l'indice Brut 1027 (indice majoré 830) et varient selon l'importance démographique de la commune.

Considérant que les taux maximum applicables à une population comprise entre 1000 et 3499 habitants sont de : 51.6% pour le maire et 19.8% pour chacun des adjoints.

L'enveloppe indemnitaire mensuelle de la commune est donc de : 5 295.10 € avec 5 adjoints.

Considérant que lors du conseil municipal d'investiture du 3 Juillet il a été décidé de nommer 2 conseillers municipaux délégués en complément des 5 adjoints et que ces derniers peuvent percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe indemnitaire de la commune ; la répartition indemnitaire proposée pour vote est la suivante :

Proposition indemnités	Indice	Montant Brut	Montant net
Maire	49,03%	1 906,96 €	1 723,89 €
1er Adjoint	17,23%	670,14 €	605,81 €
2e Adjoint	17,23%	670,14 €	605,81 €
3e Adjoint	17,23%	670,14 €	605,81 €
4e Adjoint	17,23%	670,14 €	605,81 €
5e Adjoint	17,23%	670,14 €	605,81 €
1er conseiller délégué	7,72%	300,26 €	271,44 €
2ème conseiller délégué	7,72%	300,26 €	271,44 €

TOTAL Mensuel :
TOTAL Annuel :

5 858,18 €	5 295,80 €
70 298,21 €	63 549,58 €



L'ensemble de cette enveloppe nette est compatible avec le budget communal défini : Cf tableau ci-dessous :

Budget 2020 indemnités nettes	60 000 €	
Dépenses indemnités au 31/06/20	27 000 €	
Budget restant 2020 (6 mois)	33 000 €	5 500 €
Dépenses 2 ^{ème} semestre proposition	31 775 €	5 295.80 €
Solde budget indemnités au 31/12/20	1 225.21 €	

Mr le maire demande donc le vote des indemnités du maire, des adjoints et conseillers délégués avec application à la date d'investiture du conseil municipal soit le 3 Juillet 2020

Résultat du vote à main levée :

Pour : 16

Contre : 3 (Mr SMERDA, Mr DETRE et Mme LEGRAND)

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

2. Délibération sur la composition des commissions municipales :

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat... Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

L'ensemble des conseillers municipaux ont été sollicité afin de définir dans quelles commissions ils souhaitaient participer

Il est aussi précisé pour le bon fonctionnement des commissions que les personnes participantes à ces dernières ne seront présentes à la mairie que sur convocation uniquement et aucun cas ne pourront solliciter les secrétaires de mairie ou les adjoints de leur propre chef.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

3. Délibération élection Commission d'appel d'offres :

Selon les Articles 22 et 23 du Code des marchés publics ; La composition de la commission varie selon la composition de la commune : Commune de moins de 3 500 habitants : le maire ou son représentant, président, trois membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.



Une liste des titulaires et suppléants unique est proposée :

Titulaires	Suppléants
BAILLET Ludovic	DETRE François-Xavier
PICARD Sylvestre	GRIMAL Dominique
BOCQUET Philippe	RONDOT Serge

Nous allons procéder au vote à bulletin secret des titulaires puis des suppléants.

Résultat du vote bulletin secret :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 4

Listes complètes : 13

Nombre suffrages exprimés : 19

Adopté à la majorité.

4. Délibération concernant le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S (Centre communal d'Actions Sociale) :

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Proposition du maire de fixer à 8 (huit) le nombre des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

5. Délibération élection des membres du C.C.A.S (Centre communal d'Actions Sociale) :

Le CCAS est un organisme extérieur au conseil municipal régi par les articles L123- 4 et suivants, R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF). C'est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le CCAS est composé du maire qui en est le Président de droit, et en nombre égal de membres élus en son sein par le conseil municipal. L'élection est issue de membres nommés par le maire par arrêté parmi des personnes non membres du conseil municipal. Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite de :

4 membres élus

4 membres nommés



Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- Un représentant des personnes âgées du département.
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département (article L. 123-6 du CASF).

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants. La liste des candidats suivante a été proposée :

Conseillers municipaux	Représentants des associations
CAPON Martine	BRINGUET Grégory
SAUVAL Christèle	CROISY Monique
CAPLAIN Jessica	CONTANT Christophe
SMERDA Stéphane	DESCOUTURES Sonia

Résultat du vote à main levée :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Nombre suffrages exprimés : 18

Sièges à pourvoir : 8

Adopté à la majorité.

6. Délibération élection commission Urbanisme, Travaux, Environnement et sécurité :

La vice-présidence de cette commission sera assurée par Mr Ludovic BAILLET

La liste des membres proposée pour cette commission suite à consultation des conseillers de l'opposition et de volontaires extérieurs à la commune est la suivante :

Président : Yves DUCROCQ

BAILLET Ludovic

PICARD Sylvestre

SAGEZ Yves

RONDOT Serge

BOCQUET Philippe

RICARD Rémi

GRIMAL Dominique

SMERDA Stéphane

SOUDET Grégoire

LIPPENS Rémi

CAUVET Claude

MERCIECA Jean-Michel

LEFEBVRE Bernard

BEUVRY Stéphane

MARTIN Michel

LETOURNEUR Christian



Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

7. Délibération élection commission Finances :

La vice-présidence de cette commission sera assurée par Mr Sylvestre PICARD.

La liste des membres proposée pour cette commission suite à consultation des conseillers de l'opposition et de volontaires extérieurs à la commune est la suivante :

Président : Yves DUCROCQ

PICARD Sylvestre

SAGEZ Yves

BAILLET Ludovic

DESCOUTURES Sonia

BOCQUET Philippe

NOIRET Isabelle

LECOCQ Catherine

DEFRUIT Claudie

SMERDA Stéphane

HIEST Christelle

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

8. Délibération élection commission Fêtes et cérémonies + associations :

La vice-présidence de cette commission sera assurée par Mme Isabelle NOIRET.

La liste des membres proposée pour cette commission suite à consultation des conseillers de l'opposition et de volontaires extérieurs à la commune est la suivante :

Président : Yves DUCROCQ

NOIRET Isabelle

RICARD Rémi

LECOCQ Catherine

DEVAUX Katia

SAUVAL Christèle

MULLIER Emma

CREPIN Dylan

LHOMME Louise

SOUDET Grégoire

BOCQUET Evelyne

COFFIGNIER Sabine



Arrondissement d'Amiens
Canton de Corbie
DA COSTA Serge
ESTIENNE Jacky

MAIRIE DE FOUILLOY

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

9. Délibération élection commission des jeunes :

La vice-présidence de cette commission sera assurée par Mr Martine CAPON

La liste des membres proposée pour cette commission suite à consultation des conseillers de l'opposition et de volontaires extérieurs à la commune est la suivante :

Président : Yves DUCROCQ
Martine CAPON
CAPPLAIN Jessica
DESCOUTURES Sonia
PICARD Valérie
LHOMME Louise
LIPPENS Rémi
MULLIER Emma

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

10. Délibération élection commission Affaires scolaires, accueil périscolaire et cantine :

La vice-présidence de cette commission sera assurée par Mr Philippe BOCQUET.

La liste des membres proposée pour cette commission suite à consultation des conseillers de l'opposition et de volontaires extérieurs à la commune est la suivante :

Président : Yves DUCROCQ
BOCQUET Philippe
CAPON Martine
LECOCQ Catherine
DEVAUX Katia
CAPLAIN Jessica
LEGRAND Isabelle
RAYEZ Séverine
PICARD Valérie



Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

11. Délibération élection commission Informations et communication :

La vice-présidence de cette commission sera assurée par Mr Serge RONDOT.

La liste des membres proposée pour cette commission suite à consultation des conseillers de l'opposition et de volontaires extérieurs à la commune est la suivante :

Président : Yves DUCROCQ

RONDOT Serge

SAGEZ Yves

BAILLET Ludovic

NOIRET Isabelle

SAUVAL Christèle

LHOMME Louise

SOUDET Grégoire

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

12. Délibération élection commission du personnel :

La présidence de cette commission sera assurée par Mr le Maire sans vice-présidence.

La commission du personnel étant de nature confidentielle ; elle ne sera représentée que par Mr Yves DUCROCQ et ses 5 adjoints :

BAILLET Ludovic

CAPON Martine

PICARD Sylvestre

NOIRET Isabelle

BOCQUET Philippe

Résultat du vote à main levée :

Pour : 14

Contre : 4 (Mr GRIMAL, Mr SMERDA, Mr DETRE, Mme LEGRAND)

Abstentions : 1 (Mme DEFRUIT)

Adopté à la majorité.

**13. Transfert eaux pluviales Rue Charles Gaffet :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOCQUET qui explique que depuis le 1er Janvier 2018, la Communauté de Communes du Val de Somme a repris la compétence eaux pluviales. Dans le cadre de cette reprise de compétence, les communes propriétaires de biens et d'emprunts liés à l'exercice de cette activité ont transféré l'ensemble de leur actif et de leur passif à la Communauté de Communes du Val de Somme.

Il y a lieu d'acter ce transfert par l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition avec les communes concernées.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la reprise de l'actif et du passif des communes liées à l'exercice de la compétence eaux pluviales.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

14. Questions diverses :

Madame DEFRUIT demande si le ramassage des déchets verts a été autorisé pour tous les habitants, en effet, certains habitants de moins de 65 ans déposent leurs déchets verts devant chez eux pour ramassage. Monsieur le Maire lui répond qu'à l'heure actuelle aucune modification n'a été apportée sur les conditions d'attribution de ce service. Il propose de refaire passer l'information aux habitants de la commune.

Madame DEFRUIT demande la possibilité de continuer le ramassage des verres et journaux pour les personnes de 65 ans et plus et non plus à partir de 70 ans, ainsi qu'un ramassage plus rapproché. Monsieur RONDOT lui précise que le ramassage des verres et journaux a été espacé car il n'y avait pas assez de quantité collectée. Madame CAPON propose de poser la question lors de ces visites dans le cadre du CCAS et de refaire le point lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Madame DEFRUIT demande à Monsieur le Maire à quelle commission il souhaite participer à la Communauté de Communes du Val de Somme :

- Monsieur DUCROCQ : Travaux, voirie, urbanisme.
- Madame CAPON : Environnement et culture.
- Monsieur SMERDA : Communication et tourisme.

Madame DEFRUIT demande si le problème du trottoir Rue Aristide Briand a été solutionné. Monsieur Baillet lui explique la situation est en bonne voie, les travaux doivent commencer après le 15 Août en même temps que les abords de la ferme Tirache et le ralentisseur Rue Paul Domisse.

Madame NOIRET demande à Madame LEGRAND des renseignements sur l'organisation de la rèderie lors de la fête de Fouilloy. Madame LEGRAND lui explique que la rèderie est organisée chaque année par la commune et qu'elle est entièrement gratuite. Monsieur SMERDA propose pour des raisons de sécurité d'organiser la rèderie avec un sens unique de circulation. A cette occasion la place de la République sera fermée à la circulation. Des ensembles musicaux interviendront au cours de l'après midi.



Monsieur ESTIENNE fait la remarque sur la prise de la totalité des indemnités par rapport à l'ancienne municipalité qui avait baissé l'enveloppe budgétaire de 20 %. Monsieur le Maire lui explique que cette enveloppe est fixée par la loi et qu'à partir du moment où celle-ci est respectée il n'y pas d'infraction avérée. Le nouveau conseil municipal n'est pas dans l'obligation de suivre les mêmes recommandations que l'ancien conseil.

Un administré soulève le problème de la boulangerie qui va être fermée durant les congés d'été ainsi que de l'ouverture future du nouvel Intermarché. Monsieur le Maire confirme cette ouverture dès les travaux de rénovation terminés.

Un administré remarque que la commission scolaire ne contient pas de membres des parents d'élèves. Monsieur le Maire propose de revoter les membres de la commission scolaire lors de la prochaine réunion de conseil et demande à avoir les noms des candidats afin de pouvoir les inclure dedans.

Mr le maire clôture la séance en remerciant l'assemblée.

La séance est levée à 21h45.

